Carte du Combattant le 31.7.46

N° 1001 de la Nomenclature générale.

Nom : Lebouc

Prénoms : Léonce Pierre Françoise Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1619

Classe de mobilisation : 1911 art 33 (2 enfts)

ÉTAT CIVIL.

Né le 22 Décembre 1891, à Paris, canton d, département de la Seine, résidant à Paris, 14 R. Maurice Ravel canton du 6e arrt, département de la Seine, profession de peintre Mle de couleurs, fils de feu Joseph Pierre et de Constance Hermine Bourgeois domiciliés à Paris, 5e R. Maurice Ravel canton du 6e arrt, département de la Seine

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain — Visage ovale
Yeux bleus — Renseignements physionomiques complémentaires.
Front. Inclinaison — Hauteur ordinaire — Largeur
Nez. Dos — Base — Hauteur moyen — Saillie — Largeur
Taille : 1 m. 68 centim. — Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.
Marques particulières.

Degré d'instruction :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 219 de la liste du canton du 6e arrt
Classé dans la 1re partie de la liste en 1914.
Classé dans la ___e partie de la liste en 19___.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 19 Décembre 1914
dit jour. Chasseur de 1re classe
Arrivé au corps
le 20 Décembre 1916. Passe au 4e Bataillon de chasseurs le
17 septembre 1919. Dépôt démobilisateur 93e R.I. d'Infanterie
Coloniale, 9e échelon n° 3918
Certificat de bonne conduite accordé
Réformé temporairement N° 1 proposé pour une pension
temporaire invalidité de 10%. Par la 2e Cion de réforme
de la Seine du 31 Juillet 1928 pour : 1° Hypertrophie
des cornets inférieurs, gêne nasale, pharyngite granu-
leuse, laryngite chronique légère, cordes vocales infectées
voix éraillée, 2° Hypertrophie légère des cornets avec
cellulalgie des poumons normaux.
Réformé temporairement
Par la 2e Cion de la Seine du 20 Novembre 1929 pens. temp. 1er renouv. de 10%
pour 1° Rhinite hypertrophique, 2° Hypertrophie légère, 3° légère emphysème

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS ou CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. 4me B.on Chasseurs		4574
89e Regt arté Lde 183e R.A.L.C.		
30e Reg't art.e Lég.e Postes		
Centre de Mob.on d'Artillerie N° 332 C. de d'artillerie 16 sans affectation 15 AVR 1935		16 4574
Centre de Mob.on Secondaire du Train n° 21		
Disponibilité et réserve de l'armée active. Groupe de protection		18-6-34
Armée territoriale. C.H. du Train n.e 21		2.12.35
Groupe de protection		
1re Cie de Chatillon		
Centre de Mob.on du Train n° 21		
1 Groupe de protection		15.10.38 D.L.
Ch.-Inf. 2/3 Gr. de protection sans affectation		9.7.36 15.1.38 6

Sans affectation C.R.H. 2.1.39 E.Z.

Classé service Armé pension temporaire 10% par la 2e commission de réforme de la Seine du 1er Juillet 1930 pour 1° Légère emphysème pulmonaire sans bronchite d'aspiration jumée expiration prolongée 2° Laryngite catarrhale. Epiglotte et bandes ventriculaires très congestionnées. Cordes vocales voilées. gêne de la déglutition. 3° Rhinite catarrhale. mucosités abondantes. Pas de rétrécissement des narines.

Passé à la Classe de mobilisation de 1911 le 15 OCT 1935
comme père de 2 enfants vivants Art. 55 de la loi du 31 Mars

Maintenu Service Armé, 10% définitif acquis décision de la 2e Cion de réforme de la Seine du 11 Août 1939 pour : 1° Laryngite catarrhale chronique sans dysphonie 2° Emphysème pulmonaire chez un obèse avec légère

Passé au 11e 1 tuteur avec rappel le 4.4.39

au 16 Sept.bre 1919

Bonne conduite : Belle attitude du 16 au 22 Novembre 1916 en assurant la réparation des lignes téléphoniques sous les bombardements les plus violents dans un terrain extrêmement difficile.

Croix de Guerre avec étoile bronze

PÉRIODES D'EXERCICES.			
Réserve	1re dans l		
	2e dans l		
	Supplémentaires	dans l	
Armée territoriale.	1re dans l		
	Supplémentaires	dans l	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		
	Du		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Guerre. — Registre matricule.

BLESSURES, CITATIONS,
DÉCORATIONS, ETC.

Intoxiqué par gaz le 26 Févr. 1918 à Verdun.

Ord. N° 59 C 16.12.1916. „Brancardier téléphoniste de toute confiance, au front depuis le début de la Campagne a plusieurs fois été cité. Toujours signalé par sa bravoure sous le feu, son courage, son esprit de conscience. Belle attitude du 16 au 22 Novembre 1916 en assurant la réparation des lignes téléphoniques sous les bombardements les plus violents dans un terrain extrêmement difficile.

Croix de Guerre avec étoile bronze

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 19 Décembre 1914

Arrivé au corps le dix jours. Chasseur de 1re classe

le 26 Décembre 1916. Passe en cet illustré du demobilisation le

17 septembre 1919, depôt démobilisateur, 23e R. I. d'Infanterie

Coloniale, 9e echelon n° 2918

« Certificat de bonne conduite accordé »

Réformé temporairement N° 1. proposé pour une pension

temporaire invalidité de 10%, par la 2e Com de Réforme

de la Seine du 31 Juillet 1928 pour: 1° Hypertrophie

des cornets inférieurs, gêne nasale, pharyngite granu-

leuse, laryngite chronique légère, cordes vocales injectées

voix éraillée, 2° Hypéresmie légère des conjonctives, ou-

cellation des poumons normale,

Par la 1re C.R. de la Seine du 20 Novembre 1929 pens. temp. 1 inval. de 10%

pour: 1° Rhinite hypertrophique. 2° Hyperhémie légère. 3° légère emphysème

Réformé temporairement

Classé Service Armé pension temporaire 10% par la

2e commission de réforme de la Seine du 1er Juillet 1930

pour 1° Léger emphysème pulmonaire sans bronchite

d'expiration prunée expiration prolongée 2° Laryngite

catarrhale. Epiglotte et bandes ventriculaires très congestion-

nées. Cordes vocales rosées. Gêne de la déglutition. 3° Rhinite

catarrhale. Mucosités abondantes. Pas de rétrécissement des

narines.

Passé à la Classe de mobilisation de 1911 le 15 OCT 1935

comme père de 2 enfants vivants Art. 55 de la loi du 31 Mars

Maintenu Service Armé, 10% définitif acquis décision

de la 3e Com de réforme de la Seine du 11 Août 1939

pour: 1° Laryngite catarrhale chronique sans dysphonie

2° Emphysème pulmonaire chez un obèse avec légère

Disponibilité et réserve Armée territoriale

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 219 de la liste du canton de 6e arr.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1914.

Classé dans la ..... partie de la liste en 19 .....

réaction bronchique surtout aux bases, et à droite inspiration humée – expiration prolongée rares sibilances – crachats négatifs. 3e reliquats très léger, lividité des testicules – Ypérite très légère démangeaison.

Lebon Simon
classe 1915 - 1919

Armée active

Territoriale